



## Le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures fournit de l'aide au projet ASECNA V

S'inscrivant dans un contexte caractérisé par une mutation permanente des technologies, une exigence croissante des réglementations et normes de sécurité et de qualité, la mise en place d'un système de management de la qualité et de la sécurité constitue l'un des axes stratégiques en matière de fourniture de service de navigation aérienne.

Le Plan de services et d'équipements 2009-2013 de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) a pour objectif d'améliorer la sécurité, l'efficacité et la fiabilité des installations de contrôle du trafic aérien dans l'espace aérien dont l'ASECNA est responsable.

Pour la réalisation de ce projet à un coût approximatif de 86 millions d'EUR, la Banque européenne d'investissement et l'Agence française de développement envisagent un **co-financement jusqu'à 40 millions d'EUR pour chacun d'eux.**

Les co-financements des deux institutions européennes seront complétés par une assistance technique financée sur les ressources du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures.

Cette subvention non-remboursable à hauteur de 3 millions d'EUR sera utilisée pour financer 75% du coût d'un support organisationnel pour l'ASECNA ; le financement du solde sera pris en charge par l'Agence elle-même.

L'assistance technique sera divisée en deux phases :

1. une phase préparatoire pour valider le contenu du programme du management de la qualité ; et
2. une deuxième phase couvrant le renforcement des capacités de l'Agence en privilégiant trois axes :
  - le management de la qualité, de la sécurité et le contrôle interne (revue et création des procédures et des processus à intégrer dans le système ERP notamment),
  - les outils et techniques de planification financière, et
  - la gestion de projet (planning, études et suivi de projet).

Le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures (FFI) est un instrument au service du programme – plus large – du Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures.

Il vise à accroître les investissements à l'appui des infrastructures régionales en Afrique en combinant des prêts à long terme avec des aides non remboursables de la Commission européenne et des États membres de l'UE. La Banque européenne d'investissement (BEI), les institutions européennes de financement du développement ainsi que la Banque africaine de développement fournissent un savoir-faire technique et des prêts, sur la base de l'appropriation des projets par les partenaires africains.

### Pour plus d'informations, contact :

EU-Africa ITF Secretariat  
c/o European Investment Bank  
98-100, boulevard Konrad Adenauer – L-2950 Luxembourg  
✉ [eu-africa-itf@eib.org](mailto:eu-africa-itf@eib.org)

Yves de Rosée  
☎ (+352) 43 79 - 82968 ☎ (+352) 43 79 - 64999

Ou visitez le site internet du Fonds fiduciaire pour les infrastructures :  
<http://eu-africa-infrastructure-tf.net>

